

## Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 20 JANVIER 2020

**L’an deux mil vingt, le LUNDI 20 JANVIER, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT Maire.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12**

**Nombre de membres présents : 11**

**Date de convocation : le 13 JANVIER 2020**

**Etaient présents** : Jean-Jacques GARDRAT, Serge RENAULT, Sophie BOULAY, Gérard PLATON, Sandra FRAIN, Christophe CAJAT, Christine CHARREAU, Claudine LENOIR, Agnès SURGENT, Jean-Noël THIBAUT et Bruno VUITTENEZ

**Absents excusés** : /

**Absent** : Joël HALLAY

**Pouvoir** : /

**Madame Sandra FRAIN a été nommée secrétaire de séance.**

### **0- Approbation du précédent compte-rendu de séance**

Le compte-rendu de la séance du 9 décembre 2019, qui a été transmis à tous les conseillers municipaux, n’appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à l’unanimité.

### **1 – Syndicat Intercommunal de Vidéo-Protection : Approbation de l’extension du périmètre et de la modification des statuts**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-08, en date du 7 février 2019, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection avait :

- confirmé l’adhésion des Communes de Cour-Cheverny, Lamotte-Beuvron, Valloire-sur-Cisse et Veuzain-sur-Loire au Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection (Commune qui avaient déjà délibéré sur l’adhésion au SICOM),

- et proposé l’intégration des Communes Nouvelles de « Le Controis-en-Sologne » et « Oucques-la-Nouvelle » dans le SICOM, sur la totalité de son périmètre, (suite à la création des Communes Nouvelles).

Par délibération 2019-13, le Comté Syndical du Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection a approuvé l’extension du périmètre aux Communes de Cour-Cheverny, Lamotte-Beuvron, Valloire-sur-Cisse, Veuzain-sur-Loire, Le Controis-en Sologne et Oucques-la-Nouvelle avec comme date d’effet le 1<sup>er</sup> avril 2020 et a approuvé par conséquent la modification de l’article 1<sup>er</sup> des statuts du Syndicat Intercommunal de Vidéo-Protection.

Il est nécessaire que toutes les Communes membres du Syndicat Intercommunal délibèrent également sur l’extension de périmètre du syndicat et la modification des statuts.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- APPROUVE l’extension du périmètre du syndicat aux Communes de Cour-Cheverny, Lamotte-Beuvron, Valloire-sur-Cisse, Veuzain-sur-Loire, Le Controis-en Sologne et Oucques-la-Nouvelle, avec comme date d’effet le 1<sup>er</sup> avril 2020.

- APPROUVE par conséquent la modification de l’article 1<sup>er</sup> des statuts du Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection.

Ensuite Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l’état d’avancement du dossier concernant la centralisant des systèmes de vidéo protection par les Services de Gendarmerie et rappelle qu’il sera nécessaire de procéder au remplacement de l’ensemble des caméras de vidéo protection qui sont obsolètes.

## 2 – Tour-Forteresse : lancement d'un diagnostic patrimonial

Monsieur le Maire fait savoir que suite à des chutes de pierres des remparts de la forteresse donnant chez des particuliers, l'Architecte des Bâtiments de France a été saisi. Une visite sur place a eu lieu le 26 novembre 2019 et par correspondance du 28 novembre 2019 l'Architecte des Bâtiments de France a communiqué ses observations et préconisations à la Commune.

Divers désordres ont été constatés et face à l'état de conservation préoccupant d'une partie des vestiges de la forteresse, l'Architecte des Bâtiments de France préconise qu'un diagnostic patrimonial global soit réalisé et confié à un architecte du patrimoine, afin de donner un aperçu global de l'état sanitaire des vestiges et de prioriser les interventions et travaux à programmer pour assurer la préservation du monument et la sécurité des riverains.

Afin d'assurer en priorité la sécurisation du site, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire réaliser un diagnostic patrimonial et charge le Maire d'effectuer une consultation pour retenir un architecte du patrimoine qui sera chargé de réaliser ce diagnostic patrimonial.

## 3– Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le Maire, considérant les délibérations du Conseil Municipal du 8 avril 2014 et du 11 septembre 2017, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

### Année 2019

2019/73	16 décembre 2019	Décision de refus du Droit de Prémption Urbain pour un bien sis, 60 rue Leroy
2019/74	17 décembre 2019	Prêt CRCA de 150.000 € sur 20 ans Taux fixe à 0,72 % Echéance constante trimestrielle de 2.014,92 € Financement des Travaux de Restructuration-Réhabilitation de la Halle et du RDC de la Mairie
2019/75	17 décembre 2019	Décision de refus du Droit de Prémption Urbain pour un bien sis, 19 rue George Sand
2019/76	17 décembre 2019	Prêt relais CRCA préfinancement de la TVA sur Travaux Halle Mairie et Investissements 2019 Montant de 90.000 € sur une durée de 2 ans Taux fixe 0,30 % Echéance trimestrielle de 67,50 € Remboursement anticipé partiel ou total possible
2019/77	20 décembre 2019	Décision de refus du Droit de Prémption Urbain pour un bien sis 2, rue des Poilus
2019/78	26 décembre 2019	Conclusion avenant n°2 au Lot 1 Maçonnerie avec l'entreprise SEGOUIN pour un montant de plus-value + 8.158,78 € H.T. soit + 9.790,54 € T.T.C. Travaux Restructuration-Réhabilitation Halle de la Mairie

### Année 2020

N° des décisions	Date	Objet
2020/01	10 janvier 2020	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain pour un bien sis 22, place du Marché
2020/02	13 janvier 2020	Adhésion au contrat de groupe du CDG 41 pour l'assurance statutaire du personnel communal 2020-2021
2020/03	17 janvier 2020	Renouvellement concession cimetièrre pour une durée de 30 ans
2020/04	17 janvier 2020	Attribution concession cimetièrre pour une durée de 30 ans

## AFFAIRES DIVERSES

**-Tours de garde élections municipales :** le Conseil Municipal dresse le tableau des tours de garde pour les prochaines élections municipales qui auront lieu au mois de mars.

## QUESTIONS DIVERSES

-Dates à retenir :

- Commission des travaux : samedi 25 janvier à 9 H 30
- Prochains Conseils Municipaux : lundi 10 février et lundi 9 mars à 20 H
- Enquête publique PLUi du 2 mars au 6 avril 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 40.

**Le Maire**  
**Jean-Jacques GARDRAT**

